

BERTRIX Conseil communal

Danger pour les usagers faibles aux Corettes

Sécurité au rond-point des Corettes, accueil des camping-cars, plantation de haies, arbre de naissance : les demandes de la minorité font débat.

● **Yvon JUSSERET**

La dizaine de points prévus initialement par la majorité a été avalée en moins d'un quart d'heure et votée à l'unanimité. Que ce soit le budget 2021 de l'ASBL Maison des jeunes (9 380 € avec intervention communale de 5 000 €), le compte et rapport d'activité 2020 de l'association de projet Parc naturel (déficit cumulé de 78 750 € qui sera résorbé dans les deux ans par des subsides) ou encore les ventes de parcelle ou excédent de voirie. Par contre pour les points supplémentaires déposés par les deux groupes minoritaires Écolo et Ensemble, les débats ont été plus longs et n'ont pas recueilli l'assentiment de la majorité.

Aires d'accueil pour camping-cars

Jean-Pierre Graisse (Écolo) souhaiterait une réglementation relative au stationnement des camping-cars et la création d'une aire d'accueil. « Il serait bon de prévoir, sans aménagements spécifiques, des places spécialement dédiées aux camping-cars à certains endroits

prisés par les touristes sur le territoire communal », souhaite-t-il. Mathieu Rossignol propose de réfléchir ensemble dans le cadre d'une commission créée à cet effet pour explorer ensemble les différents sites possibles tout en signalant que ce projet requiert un budget assez conséquent.

Cécile Barras et Denis Collard pour la majorité sont proposés pour cette commission avec Jean-Pierre Graisse pour Écolo tandis que pour le groupe Ensemble, un représentant sera ultérieurement désigné.

Sécurisation au carrefour des Corettes

Toujours pour le conseiller Écolo Jean-Pierre Graisse, il serait important de prévoir des aménagements pour la sécurité des usagers faibles qui doivent emprunter le rond-point des Corettes afin de rejoindre les surfaces commerciales situées après ce passage. « La N89 est un axe central qui traverse notre commune et génère un trafic important de véhicules de tous types, précise-t-il. Pour les piétons venant de Bertrix et désireux de rejoindre le complexe

commercial, rien n'a été prévu. Idem pour les usagers faibles. »

Réponse du bourgmestre Mathieu Rossignol : « Nous avons consulté Idélux et la Région wallonne pour la création d'une passerelle surplombant la N89 avec une rampe de 120 m de chaque côté et 5 m de haut. Le coût d'un tel aménagement avoisinerait le million d'€. La création d'un tunnel sous voie coûterait quant à lui 470 000 €. Nous avons aussi contacté les TEC pour déplacer l'arrêt situé avant le rond-point et le placer au-delà, mais cela s'est avéré impossible. »

Marc Bodson (min.) propose un passage pour piétons avec ralentissement de la vitesse pour les véhicules tandis que Dominique Roiseux (min.) signale qu'un passage souterrain existe pour rejoindre La Girgaine quelques kilomètres plus loin.

En conclusion, Mathieu Rossignol propose d'interroger à nouveau la Région wallonne pour trouver une solution. ■

VITE DIT

Circuit moto-cross Roger François (min.) s'interroge sur le devenir du circuit local de motocross à l'arrêt pour l'instant. Mathieu Rossignol répond que les ministres Borsus et Crucke ont été consultés et qu'une réunion est prévue avec l'AMPL le 5 juin prochain afin de trouver un terrain d'entente pour débloquer la situation qui fait actuellement l'objet d'un recours au Conseil d'État visant à interdire la pratique sur le terrain.

Dans la même « lignée sportive », le conseiller François s'interroge sur le fait de la non-demande de subsides pour la réfection des infrastructures sportives. Réponse du maireur : « Nous en avons déjà obtenu notamment pour les terrains de tennis. »

Arbre de naissance Léon Collin (min.) souhaiterait que

l'on offre un « arbre de naissance » à tous les nouveau-nés de la commune. « Cette action sera l'occasion de montrer que nous voulons nous inscrire dans une démarche forte qui lie nos citoyens à leur environnement », dame-t-il. Mathieu Rossignol souligne qu'une prime considérable de 225 € pour le premier-né et 175 € pour les suivants est déjà octroyée. Quant à l'échevin Manu Wauthier, il précise que des actions sont déjà réalisées avec les scouts, la Maison des Jeunes et les écoles dans le cadre de la Semaine de l'Arbre et que des plants sont mis en suffisance à disposition des citoyens.

Au vote, la proposition du conseiller Collin est rejetée : onze votes négatifs de la majorité et huit votes positifs de la minorité.

Prime à la plantation

Léon Collin (min.) souhaiterait l'octroi d'une prime communale pour les plantations dans le souci de favoriser la biodiversité au sein de la commune. « Lors d'un projet de plantation, l'administration régionale peut intervenir jusqu'à 80 % de la facture totale. Nous souhaiterions que la commune intervienne à raison de 10 % répondant à plusieurs critères : projet "Yes We Plant", projet par un citoyen ou

entreprise ou association de notre commune et plants provenant d'un pépiniériste de la commune », précise-t-il.

L'échevin Manu Wauthier détaille, chiffres à l'appui, les réalisations déjà opérées dans ce sens. Au vote, la proposition est rejetée par les onze membres de la majorité face aux huit conseillers de la minorité.

LIBIN Conseil communal

Bientôt un Wi-Fi gratuit à Redu

La commune de Libin a été retenue dans le cadre d'un appel européen. Le centre du village de Redu sera couvert par un réseau internet public.

Tout qui a déjà tenté se connecter au réseau d'internet mobile, via son opérateur téléphonique, lors d'une visite dans le village de Redu, a certainement déjà pesté car la couverture n'y est pas optimale. Et la situation peut évidem-

ment impacter les touristes de passage cherchant, par exemple, des infos sur ce qu'il y a moyen de voir dans le coin.

Mais à l'avenir, une solution sera vraisemblablement trouvée. La Commune de Libin a, en effet, répondu

à l'appel à projets WIFI4EU de la Commission européenne en vue d'être soutenue pour offrir du Wi-Fi gratuit dans les espaces publics.

Vu le caractère touristique, le choix s'est porté pour un point d'accès sur Redu. Le dossier, permettant de recevoir un voucher d'une valeur de 15 000 €, a été retenu. La Commune a approché une société spécialisée qui a établi une offre à 14 999,16 € (soit juste en dessous des 15 000 €) pour installer un point d'ac-

cès Wi-Fi au départ des murs extérieurs de l'église de Redu et ce pour couvrir le centre du village.

À noter qu'un timer planifiera une coupure de session de 22 h à 8 h du matin.

La convention « tout compris » va courir pour 3 ans et une évaluation sera effectuée au bout de cette période.

En vue de pouvoir mettre en place ce point d'accès, le conseil communal de Libin avait à approuver, jeudi la convention WIFI4EU.

Le conseiller Alain Gérard a posé des questions d'ordre pratique tandis que Stéphanie Arnould, au nom de la minorité Vision d'Avenir, a tiqué sur le fait que le Wi-Fi serait accessible aux visiteurs ou habitants sans précondition.

La minorité n'a d'ailleurs pas approuvé le point tandis qu'Alain Gérard s'est abstenu. « Il y a des choses plus utiles à faire pour les visiteurs comme l'entretien des sanitaires publics », a-t-il relevé pour justifier son vote. ■S.E.